



PROCÈS-VERBAL

Réunion Conseil Municipal MAIZILLY 42750

En exercice : 11

Présents : 08

Votants : 11

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, le 3 juillet à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MAIZILLY 42750, convoqué par arrêté préfectoral en date du 26 juin 2023 s'est réuni en **séance extraordinaire**, en salle de Conseil Municipal, sous la présidence de Madame le Maire Colette LEBEAU.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 26 juin 2023

<u>Présents</u> :	Mme LEBEAU Colette,	Maire
	M. CHASSAGNE Jean-Paul,	1 ^{er} Adjoint
	Mme LEBON Marie-José,	2 ^{ème} Adjointe
	M. DUHEZ Didier,	3 ^{ème} Adjoint
	Mme MEILLER Laetitia,	Conseillère
	M. LOPEZ Anthony,	Conseiller délégué
	M. PATIN Raphaël	Conseiller délégué
	Mme VIVIER Angélique,	Conseillère déléguée

Absents excusés ayant donné procuration : M. SAFER Michel, Conseiller, Mme BOISSE Sabrina, Conseillère déléguée, Mme SANCHES Véronique, Conseillère

Secrétaire de séance : Mme LEBON Marie-Josée, 2^{ème} Adjointe

Madame le Maire Colette LEBEAU, ouvre la séance à 19h08.

Madame le Maire Colette LEBEAU fait procéder au vote de la ou le secrétaire de séance. **Mme LEBON Marie-José, 2^{ème} Adjointe** est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la notification du tribunal administratif de Lyon N° 2305018. Le sujet, les élections du représentant délégué et ses suppléants aux élections sénatoriales. Suite à une mauvaise application du scrutin en date du 9 juin 2023 et une mauvaise rédaction du Procès-Verbal, le préfet de la Loire a saisi le tribunal administratif de Lyon, pour non-respect de la procédure de vote. Ce dernier a statué en date du mercredi 21 juin 2023, à l'annulation des élections délégué et suppléants sénatoriaux, organisées le 9 juin 2023 et a ordonné de procéder à une nouvelle élection en date du 3 juillet 2023, par arrêté préfectoral du 26 juin 2023.

Madame le Maire Colette LEBEAU, donne lecture au Conseil Municipal de la circulaire IOMA2308397J, le décret 2023-257 du 6 avril 2023, du courrier déféré du préfet de la Loire.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Délibération 2023-33, Annulation délibération 2023-29 Désignation délégué(e) et suppléants(es), collège électoral sénatorial.

Délibération 2023-34, Désignation délégué(e) et suppléants(es), collège électoral sénatorial.

DÉLIBÉRATIONS

2023-33 : Annulation délibération 2023-29 Désignation délégué(e) et suppléants(es), collège électoral sénatorial

Madame le Maire Colette LEBEAU informe le Conseil Municipal qu'il faut procéder à une nouvelle élection et que la délibération 2023-29 : Désignation du délégué(e) et ses suppléants du Conseil Municipal en vue de l'élection des sénateurs, doit être retirée. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Maizilly, à l'unanimité : autorise, le retrait de la délibération 2023-29 : Désignation du délégué(e) et ses suppléants du Conseil Municipal en vue de l'élection des sénateurs en date du 9 juin 2023.

2023-34 : Désignation délégué(e) et suppléants(es), collège électoral sénatorial

Madame le Maire explique au Conseil Municipal la circulaire IOMA2308397J du 30 mars 2023 et de l'arrêté préfectoral R15/2023 du 14 avril 2023.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal, les candidats ou liste présentés et fait procéder aux votes à bulletin secret. Un premier scrutin pour élire le ou la délégué et un second scrutin pour élire les délégué(e)s suppléant(e)s.

Les candidatures enregistrées :

Mr DUHEZ Didier, 3ème Adjoint au Maire ;

Mme LEBEAU Colette, Maire.

Mr LOPEZ Anthony, Conseiller délégué ;

Mme VIVIER Angélique.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote à bulletin secret.

Scrutin Délégué(e)

Au premier tour du scrutin, désignation délégué sénatoriale,

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

11 voies Colette LEBEAU

A la majorité absolue, Mme Colette LEBEAU est élue au 1er tour de scrutin avec 11 voies et accepte.

Scrutin suppléants Délégués

Au premier tour du scrutin, désignation suppléant(e)s délégué(e)s sénatoriale,

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

6 voies LOPEZ Anthony

3 voies DUHEZ Didier

1 voie VIVIER Angélique

1 voie MEILLER Laetitia

A la majorité absolue M LOPEZ Anthony est élu au 1er tour de scrutin avec 6 voies et accepte.

Au second tour du scrutin, désignation suppléant(e)s délégué(e)s sénatoriale,

- nombre de bulletins : 11

- bulletins blancs ou nuls : 0

- suffrages exprimés : 11

- majorité absolue : 6

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

6 voies DUHEZ Didier

3 voies VIVIER Angélique

2 voies MEILLER Laetitia

Au second tour du scrutin, à la majorité relative, désignation des suppléants délégués sénatoriale, les délégués suppléants dans l'ordre décroissant sont :

M DUHEZ Didier, 6 voies

Mme VIVIER Angélique, 3 voies

et acceptent.

Après avoir procédé au vote le délégué élu à la majorité avec 6 Voies est **Colette LEBEAU, Maire**

Après avoir procédé au vote les délégués suppléants sont

M. LOPEZ Anthony avec 6 voies

M. DUHEZ Didier avec 6 voies

Mme VIVIER Angélique avec 3 voies

La secrétaire de séance Madame Marie-José LEBON, rédige le Procès-verbal de la désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Madame le Maire Colette LEBEAU, déposera le procès-verbal de la désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs, en dématérialisé par mail à la préfecture de la Loire avant 21h et par courrier postal, envoi le 4 juillet 2023.

Après épuisement des délibérations, la séance est levée à 20h28.

Approbation du présent Procès-Verbal le 26/07/2023

Nom Prénom	Fonction	Signature
LEBEAU Colette	Maire	
CHASSAGNE Jean-Paul	1 ^{er} Adjoint	
LEBON Marie-José	2 ^{ème} Adjointe Secrétaire de séance	
DUHEZ Didier	3 ^{ème} Adjoint	Pouvoir à M ^{me} Meiller
MEILLER Laëtitia	Conseillère	
LOPEZ Anthony	Conseiller délégué	
PATIN Raphaël	Conseiller délégué	
SANCHES Véronique	Conseillère	Pouvoir à M ^{me} Lebeau
BOISSE Sabrina	Conseillère déléguée	
VIVIER Angélique	Conseillère déléguée	
SAFER Michel	Conseiller	Pouvoir donner à M. Chassagne